

Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 542f09

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe se félicite de la décision du Président de la Lituanie

Strasbourg, 02.07.2009 - Je me réjouis que le Président de la Lituanie ait refusé de signer une nouvelle loi qui aurait été discriminatoire à l'encontre des gays et des lesbiennes en Lituanie. Sa décision devrait réjouir tous ceux qui croient en une Lituanie moderne, ouverte et tolérante, déterminée à défendre et à étendre les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.